

Décrets et arrêtés

Décret n° 2024-461 du 21 août 2024, portant ratification de l'accord de prêt conclu le 26 mars 2024 entre la République tunisienne et la Banque internationale de reconstruction et de développement, pour la contribution au financement du projet corridor de développement économique.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2024-43 du 2 août 2024, portant approbation de l'accord de prêt conclu le 26 mars 2024 entre la République tunisienne et la Banque internationale de reconstruction et de développement, pour la contribution au financement du projet corridor de développement économique,

Vu l'accord de prêt conclu le 26 mars 2024 entre la République tunisienne et la Banque internationale de reconstruction et de développement, pour la contribution au financement du projet corridor de développement économique.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifié, l'accord de prêt, conclu le 26 mars 2024 entre la République tunisienne et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, d'un montant de deux cent trois millions (203.000.000) d'euros, pour la contribution au financement du projet corridor de développement économique.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 août 2024.

Le Président de la République

Kaïs Saïed